

**AMNESTY INTERNATIONAL**  
Index AI : AMR 36/013/02

ÉFAI

*DOCUMENT PUBLIC*  
Londres, novembre 2002

Embargo : 15 novembre 2002

***HAÏTI***  
***Mise à jour***  
***L'affaire Jean Dominique et la***  
***situation des journalistes***

## Introduction

Ce document constitue une mise à jour succincte du rapport intitulé *Haïti. « Je n'ai d'autre arme que mon métier de journaliste » : l'enquête Jean Dominique et les droits humains* (index AI AMR 36/001/02, 2 avril 2002), dans lequel étaient étudiés les obstacles empêchant le jugement des personnes responsables de la mort violente du plus célèbre journaliste haïtien. Le 3 avril 2000, Jean Dominique a été abattu par un agresseur inconnu devant le siège de sa station de radio, Radio Haïti Inter ; le gardien de la station, Jean-Claude Louissaint, a été tué en même temps que lui. Ces meurtres ont causé la consternation à Haïti, notamment parce que Jean Dominique, personnalité respectée, s'exprimait ouvertement en faveur du changement depuis quatre décennies.

Peu après le deuxième anniversaire de ce meurtre, l'enquête sur l'affaire Jean Dominique a piétiné pendant plusieurs mois ; ce n'est qu'après la désignation d'un nouveau magistrat chargé de l'enquête, en juillet 2002, que le travail d'investigation a repris. De même, une enquête portant sur la mort d'un autre journaliste, en décembre 2001, n'a été que partiellement menée. Pendant ce temps, un nombre important de journalistes ont continué d'être menacés et agressés. L'ensemble de ces éléments semble indiquer un respect amoindri de la liberté d'expression, en particulier vis-à-vis de la fonction critique des journalistes en Haïti.

De surcroît, tout en affirmant de manière répétée leur attachement de principe à la liberté d'expression, les autorités haïtiennes ont commencé à introduire des clauses restrictives dans leurs déclarations, ce qui fait douter du sérieux de leur engagement. Ainsi, le président Jean-Bertrand Aristide a déclaré à un groupe de partisans de son parti *Fanmi Lavalas*, réunis à la fin du mois de septembre pour commémorer le 11<sup>e</sup> anniversaire du coup d'État qui l'avait renversé, que « *le gouvernement [n'entendait] tolérer aucune menace contre la presse, quelle que soit leur provenance* ». Cependant, il a aussi lancé cette mise en garde : « *Quand on utilise des mensonges et des scénarios pour tenter de faire croire que la presse est bâillonnée et quand certains secteurs profèrent des menaces contre la presse pour semer la confusion, c'est encore le prolongement du coup d'État<sup>1</sup>.* » Le 16 octobre, le président a de nouveau déclaré à un groupe de journalistes haïtiens venus des États-Unis : « *aucun travailleur de presse ne doit se sentir menacé, ni intimidé, et ne doit pratiquer de montage* » ; il a ajouté qu'« *aucun journaliste ne doit inventer de prétextes pour trouver un visa à travers le mensonge<sup>2</sup>* ». Il est à craindre que ce genre de déclaration soit prise comme un encouragement par les autorités et les sympathisants de son parti, qui remettent ouvertement en cause la fonction critique des journalistes.

Ces évolutions ont poussé des observateurs nationaux et internationaux à examiner de plus près le sort fait à la liberté d'expression et aux journalistes. Une délégation de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme, où se

---

<sup>1</sup> Cité dans « Aristide réaffirme sa volonté de continuer à respecter la liberté de la presse tout en affirmant que les montages constituent la plus grande menace contre la presse », Agence haïtienne de presse, 28 septembre 2002.

<sup>2</sup> Cité dans « Jean-Bertrand Aristide lance à nouveau des flèches en direction de la presse », Métropole (via Internet), 16 octobre 2002.

trouvait le rapporteur spécial sur la liberté d'expression Eduardo Bertoni, a visité Haïti du 26 au 29 août 2002, en réponse à une invitation du gouvernement haïtien. Dans un communiqué diffusé après cette visite, la délégation affirmait :

*« En Haïti, l'assassinat des journalistes, l'existence d'un nombre important de dénonciations, de prises d'otage et de menaces contre les journalistes, les médias et d'autres communicateurs sociaux ont créé un climat peu propice à l'exercice de la liberté d'expression. [...] Il est inquiétant de constater que ceux qui sont victimes d'atteintes à leur liberté d'expression ne bénéficient pas toujours effectivement de la protection judiciaire qui permettrait d'établir clairement les responsabilités, d'empêcher ces intimidations et de réparer les dommages causés<sup>3</sup>. »*

Le nouvel expert indépendant de l'ONU sur la situation des droits de l'homme en Haïti, Louis Joinet, a également fait savoir, au cours d'une conférence de presse tenue vers la fin de sa visite de septembre, que les atteintes à la liberté d'expression, qu'elles concernent la presse, les militants politiques ou les défenseurs des droits humains, constituaient l'une de ses trois préoccupations principales en Haïti<sup>4</sup>.

### **Les enquêtes judiciaires sur les homicides de journalistes**

En avril 2002, au moment de la publication du dernier document d'Amnesty International sur cette affaire, l'enquête sur le meurtre de Jean Dominique et de Jean-Claude Louissaint, le gardien de la station Radio Haïti, était au point mort, car on ignorait qui exactement en était chargé. Le juge d'instruction Claudy Gassant, fort estimé pour son travail tenace sur cette affaire en dépit de nombreuses pressions et menaces, a quitté le pays en janvier 2002, après que le président Aristide eut décidé de ne pas renouveler son mandat. Le juge a expliqué qu'il avait fui Haïti car les menaces permanentes qu'il recevait et son absence de statut officiel lui donnaient un sentiment de vulnérabilité.

Le 2 avril, jour du deuxième anniversaire de ces meurtres, le président Aristide a annoncé qu'il avait renouvelé le mandat du juge Gassant. Cependant, le juge a affirmé qu'on ne lui avait jamais officiellement signifié ce renouvellement, et que le silence du gouvernement sur ce point indiquait qu'il se trouverait encore en situation périlleuse s'il retournait en Haïti. Entre-temps, en janvier 2002, les autorités avaient annoncé la création d'une commission de trois juges chargés de continuer l'enquête ; à la mi-avril, cependant, ces juges auraient officiellement demandé à être déchargés de l'enquête. Aucune explication n'a été donnée au sujet de cette décision et aucun remplacement n'a été annoncé.

Le 9 juillet, la responsabilité de ce dossier a été confiée au juge d'instruction Bernard Saint Vil<sup>5</sup>. Afin de faire avancer l'enquête, ce magistrat a pris l'engagement marquant de s'appuyer sur le travail des juges précédents. En août,

---

<sup>3</sup> « Le Rapporteur spécial de l'OEA sur la liberté d'expression est préoccupé par la situation des journalistes et des médias en Haïti », CIDH 6202, 4 septembre 2002.

<sup>4</sup> Intervention de M. Louis Joinet, expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, lors d'une conférence de presse tenue dans les locaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Port-au-Prince, Haïti, le 27 septembre 2002.

<sup>5</sup> Voir la lettre ouverte d'Amnesty International à Jean-Baptiste Brown, ministre de la Justice, TG AMR 36/02.05, 19 juillet 2002.

il a interrogé le sénateur Dany Toussaint, précédemment inculpé par le juge Gassant, ainsi que d'autres personnes impliquées dans l'affaire. Cependant, plusieurs mandats d'arrêt décernés dans le cadre de ce dossier n'ont eu aucune suite, et le problème de l'immunité parlementaire du sénateur Toussaint n'est pas encore résolu. Les organisations de défense des droits humains s'inquiètent aussi de la capacité du juge Saint Vil à traiter ce dossier important, étant donnée sa charge de travail actuelle : il s'occuperait simultanément de plus de 300 affaires.

L'enquête concernant la mort de Brignol Lindor, directeur des informations de Radio Écho 2000, tué à Petit Goâve (département de l'Ouest) le 3 décembre 2001 par un groupe comprenant des membres d'une organisation proche de *Fanmi Lavalas*, a également été très suivie. En avril, le juge d'instruction Fritzner Duclair a soumis un rapport préliminaire au procureur, qui le lui a renvoyé pour complément d'enquête. Les autorités ont fait savoir que l'on avait interrogé jusqu'à 35 personnes dans le cadre de l'enquête sur la mort de Brignol Lindor. Le 16 septembre, le juge a de nouveau soumis son rapport.

Le juge a mis 10 hommes en examen, dont des membres de l'organisation proche de *Fanmi Lavalas*. Il a décerné des mandats d'arrêts visant ceux qui ne se trouvaient pas encore en détention. Pourtant, bien qu'il ait été interrogé par le juge, le maire de Petit Goâve au moment du meurtre de Brignol Lindor n'a pas fait l'objet d'une mise en examen, alors qu'il avait publiquement appelé, au cours des jours précédant cet homicide, à la « *tolérance zéro* » envers le journaliste, coupable à ses yeux de soutenir un parti d'opposition. Cette omission a déclenché de vives protestations dans les rangs des journalistes et des défenseurs des droits humains, et l'Association des journalistes haïtiens a annoncé le 3 octobre qu'elle porterait plainte. Cette plainte a été déposée à la demande de membres de la famille de Brignol Lindor, actuellement exilés en France, auprès de la Cour d'appel de Port-au-Prince.

### **Informations relatives aux agressions ayant visé des journalistes depuis avril 2002**

Depuis la publication de son rapport d'avril, Amnesty International continue de recevoir de nombreuses informations sur des menaces et des actes de violence commis envers des journalistes. Certains ont dû quitter Haïti, d'autres se cachent. Voici quelques-uns des faits qui ont été signalés :

- Le 26 septembre, Radio Kiskeya, station de Port-au-Prince, a arrêté ses émissions et évacué ses locaux : elle aurait reçu des informations sur un risque imminent d'incendie criminel. Cette radio aurait également reçu par fax et téléphone des menaces que ses employés ont attribuées à des individus furieux des reportages portant sur la disparition d'un militant local et sur l'arrestation d'un défenseur des droits des victimes des faillites frauduleuses de certaines coopératives. La radio Caraïbes FM, qui avait elle-même reçu des menaces par le passé, a fermé en signe de solidarité, tandis que les stations Signal FM et Radio Ibo annonçaient qu'elles avaient également fait l'objet de menaces. Le 27 septembre, le Premier ministre Yvon Neptune, en visite à Radio Kiskeya, a annoncé l'ouverture d'une enquête sur ces menaces. Pourtant, comme on l'a vu, dans un discours commémorant le 11<sup>e</sup> anniversaire du coup d'État de 1991, le

président Aristide avait réitéré l'engagement de son gouvernement en faveur de la liberté d'expression, tout en dénonçant également « *les mensonges et les scénarios pour tenter de faire croire que la presse est bâillonnée*<sup>6</sup> ».

- Le 10 septembre, deux journalistes des Gonaïves, dans le département de l'Artibonite, auraient temporairement choisi la clandestinité après avoir reçu des menaces de groupes pro-gouvernementaux qui les accusaient de partialité dans leur travail. Jean-Robert François, correspondant de la station de Port-au-Prince Radio Métropole, et Henry Fleurimond, exerçant les mêmes fonctions pour Radio Kiskeya, auraient reçu des menaces directes et par téléphone.
- Le 8 septembre, à Miragoâne, dans le département de l'Ouest, Ann Myriam Loiseau, journaliste à Radio Vision 2000, aurait été bousculée et injuriée par un agent de police en uniforme dans une rue voisine de son domicile. Les informations reçues indiquent que l'incident a eu lieu après qu'elle eut dit au policier, qui se trouvait en service, qu'elle était journaliste. Le 30 août, dans cette même ville, le journaliste de Radio Galaxie Lucknell Adinor aurait été frappé par des policiers alors qu'il couvrait une manifestation ; ces actes se seraient produits après son refus d'enlever les barricades dressées par les manifestants, comme les policiers le lui ordonnaient.
- Le 20 août, Joseph Claudy Milord, directeur de Radio Saca, aurait été giflé par le maire de Grand Goâve (département de l'Ouest) dans l'enceinte du tribunal de paix, la juridiction locale. Cet élu, semble-t-il, avait été indigné de la façon dont la radio avait présenté sa participation à des transactions foncières locales. Par la suite, le maire a été arrêté à la demande du parquet, puis mis en liberté provisoire au cours de cette même journée. Après cet épisode, Grand Goâve aurait été le théâtre de manifestations rassemblant des habitants du lieu.
- Au cours des manifestations suscitées par les mesures gouvernementales concernant l'Université d'État d'Haïti, des journalistes ont figuré parmi les blessés. Ainsi, le 14 août, une manifestation d'étudiants devant le ministère de l'Éducation nationale aurait été troublée par les jets de pierre de contre-manifestants pro-gouvernementaux, et des véhicules appartenant à Télé Haïti et Radio Ginen auraient été endommagés. Le 22 août, au cours d'un autre épisode de ce genre, des manifestants pro-gouvernementaux auraient jeté des pierres et des bouteilles à des journalistes et à des manifestants étudiants, à l'École normale supérieure de Port-au-Prince.
- Le 15 juillet, Israël Jacky Cantave, journaliste d'investigation à Radio Caraïbes, a été enlevé avec son cousin par des individus non identifiés, alors qu'il rentrait chez lui en voiture après le travail<sup>7</sup>. Les deux hommes ont été retrouvés le lendemain soir dans un terrain vague de Port-au-Prince, roués de coups et ligotés au moyen de ruban adhésif. Au cours des jours précédents, selon certaines informations, Cantave avait reçu des menaces de mort liées à une enquête qu'il menait dans des bidonvilles. Mario Dupuy, secrétaire d'État pour la communication, avait commencé par déclarer que le gouvernement ne tolérerait pas de telles agressions contre les journalistes. Le 28 août, Cantave a quitté

---

<sup>6</sup> Voir ci-dessus (note 1) dépêche de l'Agence haïtienne de presse.

<sup>7</sup> Voir l'*Action Urgente* 218/02, index AI AMR 36/010/02, 17 juillet 2002. Dans une réponse à Amnesty International datée du 13 août, le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales indiquait que les autorités enquêtaient sur cette affaire.

précipitamment Haïti : il aurait continué à recevoir des menaces. En septembre, le secrétaire d'État Dupuy a affirmé que le journal officiel *l'Union* et lui-même avaient reçu des menaces de la part du personnel de Radio Caraïbes, irrité de les voir contester la version des faits donnée par Cantave ; en octobre, la Direction centrale de la police judiciaire a indiqué que les découvertes faites par la police ne confirmaient pas le récit de Cantave. Au moment où ce document est rédigé, le commissaire du gouvernement poursuit ses investigations. Les organisations de défense des droits humains ont insisté sur la nécessité d'une enquête approfondie et impartiale, et ont noté que la suspicion manifestée par les autorités envers les journalistes ne contribuerait guère au respect de la liberté d'expression en Haïti.

- Deux journalistes se trouvaient parmi les personnes arrêtées le 27 mai, après un mouvement de protestation des ouvriers de la plantation Guacimal, près de Saint-Raphaël, dans le département du Nord<sup>8</sup>. Deux syndicalistes âgés sont morts au cours des affrontements entre manifestants ouvriers et partisans des planteurs. Parmi ceux-ci se trouvaient des élus ou des responsables locaux. Darwin St Julien, du journal *Haïti Progrès*, et Allan Deshommes, de Radio Atlantique, auraient été sérieusement blessés, mais ils se seraient vu refuser, après leur mise en détention, les soins dont ils avaient un besoin urgent. Ils ont été relâchés le 8 juin. Darwin St Julien a reçu un coup de machette près de l'œil droit, et n'a pas encore, semble-t-il, recouvré la vue de ce côté ; Allan Deshommes, quant à lui, souffrirait toujours de ses blessures à la tête. Deux des syndicalistes placés en détention avec eux restent prisonniers sans inculpation.

---

<sup>8</sup> Voir la lettre ouverte d'Amnesty International au ministre de la Justice Brown, TG AMR 36/02.04, du 19 juillet 2002. Voir aussi : « Haïti. Il faut qu'une enquête soit menée sur les violences commises à la plantation de St Raphaël », AMR 36/007/02, *Bulletin d'information* 093/02, 31 mai 2002.

---

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre HAITI. Update of the Jean Dominique investigation and the situation of journalists.*

*La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - novembre 2002.*

*Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI – IS documents.*

*Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*

*Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :*